

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 13 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 6 juin 2024
Nombre de conseillers présents : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - ROUXEL M. - BERTAUD M-F. - PAILLER A. – M. LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mmes ROUSSET C. - VILLERET L..

Absents : Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D.

M. RELET J-M. – M. BLANDINEAU M. - M. BERTHOMÉ F. – M. TESSIER P.- Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.61 – Subventions exceptionnelle et 2024 à l'association « Les Petits Hirondeaux »

L'association 'Les Petits Hirondeaux » a été créée le 26 juin 2023 et a pour objet la pratique d'activités physiques adaptées aux jeunes enfants âgés de 3 ans à 6 ans.

L'association a sollicité la commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle liée à sa création et d'une subvention de fonctionnement calculée selon le nombre d'enfants adhérents et habitants la commune qui est de 16 pour l'année 2023/2024.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande de subvention formulée par l'association « Les Petits Hirondeaux » à la suite de sa création et au besoin lié au fonctionnement, à savoir 44 euros par enfant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'association « Les Petits Hirondeaux » à la suite de sa création, une subvention d'un montant total de 500 € (cinq cents euros) et une subvention de fonctionnement d'un montant total de 704 € (sept cent quatre euros) correspondant à 16 enfants x 44 €.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le 19 JUIN 2024

ID : 085-218502847-20240613-DEL2024_61-DE

S'LO

- **D'IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune chapitre 65 – article 6574.

VOTE :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

